

HARCÈLEMENT SEXUEL OU PSYCHOLOGIQUE

ÇA FINIT
PAR ÊTRE
LOURD!



C'EST QUOI ?

Le harcèlement sexuel et psychologique est une conduite vexatoire (abusive, humiliante, blessante) qui se manifeste par des paroles, des gestes ou des comportements qui sont répétés, hostiles (agressifs, menaçants) ou non désirés, qui portent atteinte à la dignité (c'est-à-dire au respect, à l'amour-propre) ou à l'intégrité (à l'équilibre physique, psychologique ou émotif) de la personne et rendent le milieu de travail néfaste pour la personne.

Attention ! Une seule conduite grave peut aussi être considérée comme du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour la personne¹. Ces comportements ne peuvent pas être tolérés au travail : ils peuvent avoir des conséquences graves pour la personne et sont très souvent néfastes pour tout le milieu de travail.



COMMENT L'IDENTIFIER ?

Voici des exemples de comportements qui peuvent indiquer la présence de harcèlement au travail :

Empêcher la personne de s'exprimer

L'isoler

La dévaloriser

L'humilier

La discréditer

La menacer ou l'agresser

Se comporter de façon déplacée envers elle



QUELLES SONT LES RESPONSABILITÉS ?

De l'employeur

- Prendre les moyens appropriés pour prévenir le harcèlement dans son entreprise ou sur un chantier et pour mettre fin aux situations problématiques qui lui sont rapportées.
- Identifier les risques pouvant mener à du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et mettre en place des mesures de prévention et de contrôle.
- Rédiger, appliquer et rendre disponible une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes².

Des travailleurs

- Prendre connaissance de la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes de son employeur.
- Participer à l'identification des situations à risque et agir conformément à la politique de l'employeur, notamment en rapportant les situations problématiques.

1. Loi sur les normes du travail

2. Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail